

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1916/01/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

frontières, l'accueil qui leur sera fait sera certainement des plus larges, car notre sympathique Sous-Secrétaire d'Etat, qui a tant fait pour les artistes, veut que l'accès au Conservatoire soit grandement facilité après la guerre aux aspirants mobilisés ayant dépassé la limite d'âge; il veut aussi qu'aucun d'eux ne puisse se trouver en droit de dire : Pendant que j'ai servi le pays, d'autres ont profité et ma carrière rendue plus difficile, est peut être brisée par ceux-là même dont j'ai contribué à sauvegarder les foyers de l'invasion.

Les " Amis du Conservatoire "

L'Association des « AMIS DU CONSERVATOIRE » n'est pas née de la guerre. Fondée le 26 décembre 1912, elle a pour but d'assurer un appui moral et matériel à l'Institution du Conservatoire National de Musique et de Déclamation, à son personnel administratif, à son corps professoral et à l'ensemble de ses élèves. Elle se propose notamment d'accroître les collections artistiques et bibliographiques de cet établissement; de contribuer très activement à la construction d'une nouvelle Salle de Concerts dans les terrains achetés rue d'Edimbourg pour cet usage, de poursuivre l'amélioration des conditions matérielles de l'Enseignement, enfin, de créer ou de soutenir toutes œuvres de bienfaisance, intéressantes pour le Conservatoire.

Au nombre de ces dernières figurent en première ligne :

1^o La création au Conservatoire d'une cantine à très bas prix.

2^o La création d'un dispensaire médical et pharmaceutique gratuit.

Le dispensaire n'a pas pu fonctionner avant la guerre. Tout le personnel médical qui en fait partie ayant été mobilisé, l'œuvre sommeille, elle se réveillera aussitôt qu'il sera possible et rendra de grands services.

La cantine fonctionne d'une façon parfaite depuis janvier 1915. Ce n'est pas une création éphémère. Installée avec goût et confort, elle n'a rien d'une soupe populaire. La principale raison qui nous fait en parler ici, c'est que le Conseil d'administration donne pour 0 fr. 90 aux élèves ce qui, par ces temps de vie chère, lui coûte bien davantage, cela en fait donc une œuvre de guerre. De plus, le Conseil a accepté jusqu'ici d'être l'intermédiaire entre les donateurs et les élèves nécessiteux en servant à ceux-ci gratuitement des repas payés 1 franc à la

caisse de l'association par les donateurs. M^{lle} Lucienne Bréval la première a, dès l'année 1914, versé très largement des sommes importantes dans ce but; elle a continué en 1915, à la grande joie de tous (1).

Cette forme de secours disparaîtra sûrement après la guerre; la cantine de par ses statuts devant avoir une forme coopérative. Les secours en argent devront être, à ce moment, versés directement, ou sous forme de jetons seuls en usage à la cantine, aux élèves nécessiteux par leurs bienfaiteurs. Le résultat sera le même, mais le secours revêtira une forme plus discrète.

Pourquoi ne pas faire tout de suite ce qui sera après la guerre? L'administration de la cantine et tous les consommateurs qui y prennent leurs repas, devraient absolument ignorer qui paie ou qui ne paie pas. Il n'y a qu'à recevoir les jetons sans savoir d'où ils viennent. Nous nous permettons d'adresser cette requête aux organisateurs qui, nous en sommes sûrs, seront heureux de lui donner une suite favorable.

Tribune libre

Nous recevons la lettre suivante de :

M. Sylvio Lazzari

Compositeur de Musique

Ce que j'ai fait depuis la guerre ?

J'ai fait de mon mieux comme tout le monde et ce n'est pas la peine d'en parler. Cela n'intéresserait personne.

Parlons plutôt de votre journal...

Un journal est une arme, il faut vous en servir pour entreprendre une campagne énergique en faveur de la Musique française. Elle est aujourd'hui la première du monde, elle devrait donc occuper la première place. En réalité, elle ne vient dans les programmes à l'étranger que bien après les Musiques allemande et italienne.

Le moment est favorable pour la mettre à son rang; un grand comédien qui arrive d'Amérique me dit que le public de là-bas est en train de se détourner de la musique

(1). N. D. L. R. — Nous avons appris, d'autre part, que M^{lle} Lucienne Bréval s'était occupée de toute cette jeunesse en dehors du Conservatoire et qu'ainsi elle était parvenue à soulager bien des détresses.

Nous avons appris aussi que la grande artiste avait contribué largement à la création d'un hôpital de 80 lits destinés à nos soldats, à Châtelailon, près de La Rochelle.

Qu'elle nous pardonne de divulguer un de ses plus chers secrets, mais nous ne croyons pas être indiscrets en ne gardant pas pour nous seuls un secret qu'elle ne nous a pas confié.